



REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE BERNES SUR OISE – 95340 VAL D'OISE

Tél. : 01.34.70.03.11  
Fax : 01.30.34.27.68  
e-mail : mairie@bernes95.fr

2025-24

ARRÊTÉ MUNICIPAL  
PORTANT  
AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
POUR UNE LIVRAISON DE BOIS  
- 16 RUE DES COMMUNES DU COUCHANT -

**Le** Maire de Bernes-sur-Oise,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 à L.2213-4,

**Vu** le Code de la Route, notamment, ses articles R.411-8, R.411.25, R.417-10

**Vu** le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière

**Considérant** la demande présentée le 05/03/2025 par Monsieur FERAUDET Christian, demeurant au 16 rue des Communes du Couchant sur la commune de BERNES-SUR-OISE, sollicitant l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public pour une livraison de bois.

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter cette livraison et garantir la sécurité des usagers de la voie publique.

## ARRETE

**Article 1 : AUTORISATION** Monsieur FOY est autorisé à occuper temporairement le domaine public à hauteur du 16 rue des communes du couchant à Bernes-sur-Oise pour permettre une livraison de bois.

**Article 2 : DUREE** Cette autorisation est valable le mercredi 12 mars 2025, de 08h00 à 12h00.

**Article 3 : STATIONNEMENT** Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur les places de stationnement se trouvant à proximité du 16 rue des communes du couchant pendant la durée mentionnée à l'article n°2. Voir plan ci-dessous

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MAIRIE DE BERNES SUR OISE – 95340 VAL D'OISE

-----



**Article 4 : SIGNALISATION** La signalisation réglementaire sera mise en place par le bénéficiaire de l'autorisation au moins 48 heures avant la date d'occupation du domaine public.

**Article 5 : REMISE EN ETAT** Le bénéficiaire s'engage à remettre les lieux en état après la livraison et à évacuer tous les déchets éventuels liés à cette livraison.

**Article 6 :**

Monsieur le Maire de Bernes-sur-Oise  
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Persan  
Monsieur le Responsable de la Police Municipale  
Les services techniques de la Mairie de Bernes sur Oise.  
Les pompiers de Beaumont-sur-Oise

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bernes-sur-Oise, le 07/03/2025

Le Maire,

**DATE DE PUBLICATION :**

*publié le  
10 Mars 2025*



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécourants citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)